

Les Licences Libres

Présentation des licences par

Dominique Pasquier

Document sous licence libre CC BY-SA



Les Licences Libres

- Qu'est ce que c'est ?
- Pour quoi faire.
- Présentation et rappel de définition.
- La réalité de la chose.



Qu'est ce qu'un Logiciel a de libre ?

- La liberté d'exécuter le programme, sans restriction
- La liberté d'étudier le fonctionnement du programme et de l'adapter a ses besoins * pour cela l'accès au source et un prérequis.
- La liberté de copier et redistribuer le programme a ses voisins.
- La liberté d'améliorer le programme et de diffuser ces améliorations au public, pour en donner le bénéfice a tout la communauté * pour cela l'accès au source et un prérequis.



Une licence ? Pour quoi faire

- Une licence est un contrat qui, selon sa formulation, permet ou contraint certaines choses.
- Une licence est un document légal sans lequel une oeuvre ne sera pas utilisable par d'autre.
- Pérennité dans le temps : avec une licence libre on est enclin a vouloir utiliser du code qui restera disponible



Les licences protègent.

- le code
- la création artistique
- le droit de reproduction
- Le droit de permettre des modifications
- le droit d'abandonner ses droits



Les Licences Libère

- Dégagement des responsabilités
- Régie d'un travail collectif
- La licence indique ce que l'auteur autorise comme utilisation du logiciel, ainsi que les libertés ou restrictions que cela implique.
- La licence est le plus granulaire des éléments de droit



Le libre un phénomène

- Mark Driver, vice-président du cabinet d'analyse Gartner : "L'Open Source s'intégrera à votre réseau que vous le vouliez ou non. Il est devenu totalement impossible d'éviter le sujet », affirme t-il, soulignant que d'ici 2011, 80 % des logiciels commerciaux contiendront au moins une partie de code Open Source."
- <http://www.lemondeinformatique.fr/actualites/lire-pour-gartner-l-open-source-est-incontournable-24048.html>



Rappels

- Une licence est un contrat qui, selon sa formulation, permet ou contraint certaines choses.
- C'est un document légal sans lequel votre oeuvre ne sera pas utilisable par d'autre.



Le droit d'édition.

Il faut savoir que le droit d'édition est une invention de l'époque de Gutenberg, ~ 1476. A l'origine ce pur monopole d'éditeur, ne donnait aucun droit aux auteurs sur leurs travaux. le Droit d'auteur d'aujourd'hui a été propagée essentiellement par des philosophes allemands et français avant la révolution française et a été mise en oeuvre comme un accomplissement de la révolution française. Cela a établi le droit d'auteur comme une nouvelle tradition légale.

Aujourd'hui les pays européens continentaux suivent essentiellement la tradition du droit d'auteur tandis que le secteur anglo-américain suit toujours la tradition du droit d'édition (des imprimeurs). ...

Contrairement au droit d'édition (copyright) le droit d'auteur reconnaît un droit direct et personnel de l'auteur, qui, comme d'autres droits de l'homme, est **inaliénable**.

<http://www.gnu.org/brave-gnu-world/issue-51.fr.html>



Le copyright – Le droit d'auteur

Indépendants de ce que n'importe quel contrat dit, les droits personnels de l'auteur ne peuvent jamais être altérés.

Seulement les droits d'exploitation sont transmissibles. Le propriétaire des droits d'exploitation exclusifs peut fournir une quantité illimitée de droits d'exploitation simples (des licences) et défendre ses droits devant la cour. Ainsi les droits d'exploitation exclusifs sont pour la plupart des cas semblables au Droit d'édition anglo-américain.



Une utilisation originale du droit d'auteur

Le principe même des licences libres procède d'un paradoxe : utiliser le droit d'auteur pour aboutir à une libre reproduction, résultat inverse au principe de restriction et d'autorisation accordé par le monopole. En d'autres termes,

« cette approche consiste en l'utilisation des mécanismes de propriété intellectuelle dans le but de renverser la logique de protection et d'aboutir à un mode d'exploitation qui favorise le partage et l'échange »

d'ou

la dénomination **CopyLeft** par opposition a **CopyRight**



Pour diffuser du non droit !

Le logiciel sous copyleft (littéralement, gauche d'auteur) est un logiciel libre, dont les conditions de distribution interdisent aux nouveaux distributeurs d'ajouter des restrictions supplémentaires lorsqu'ils redistribuent ou modifient le logiciel. Ceci veut dire que chaque copie du logiciel, même si elle a été modifiée, doit être un logiciel libre.



Il découle 2 choses :

Très importantes.

1. Si un auteur ne vous donne pas explicitement un droit : vous ne l'avez pas !
2. Étant inaliénable, on n'a pas le **droit** de modifier une licence.



Libre ne veut pas dire gratuit.

Même si dans les faits, de nombreux logiciels libres sont également gratuits, aucune licence ne contraint le développeur à garantir la gratuité de son logiciel. Les meilleurs exemples sont les distributions GNU/Linux telles que Mandriva ou Red Hat. La FSF (Free software Foundation), qui publie notamment la GNU GPL, encourage les développeurs à vendre leurs logiciels (comme le compilateur ADA par ex).

<http://www.gnu.org/philosophy/selling.fr.html>



Mais c'est le Bazar.

- il existe déjà un millier environ de licences Open Source et ce nombre ne cesse de croître.
- le code Open Source s'immisce dans un nombre de plus en plus important de logiciels et de services "propriétaires", ce qui oblige à inventer des licences particulières pour parvenir à ce résultat contre nature.
- une étude sur les DSI : le problème des licences arrive loin derrière les autres PB
- <http://www.lemondeinformatique.fr/actualites/lire-les-licences-open-source-la-panacee-des-dsi-23752.html>



Le libre ne gagne pas chaque fois

L'auteur peut changer de licence.

- NESSUS
- APTANA
- ... d'autres applications ne sont plus libre car trop spécifique ou pas suivit.



Il existe des incompatibilités

- Les licences ne sont pas toujours formulées pour être idéalement interactives, ainsi certaines licences libres sont incompatibles, ou non-équidistantes entre elles.
- http://kerneltrap.org/OpenBSD/Stealing_Versus_Sharing_Code



Pas de « **Propriété Intellectuelle** »

- c'est un terme biaisé qui mélange dangereusement les genres.
- Il suggère de penser au copyright, aux brevets et aux marques déposées par analogie avec les droits de propriété pour les objets physiques. **Il n'en est rien.**
- Le savoir, la connaissance, la culture ne sont pas des marchandises. La liberté est l'essence même du savoir.



<http://www.gnu.org/philosophy/not-ipr.fr.xhtml>

Les licence GNU

- GPL : GNU Public License. V1 V2 V3
<http://www.rodage.org/gpl-3.0.fr.html>
- LGPL : Lesser GPL
- GFDL : GNU Free Documentation License.
- GAGPL : GNU Affero GPL
- FLA : Accord Fiduciaire sur les Licences (AFL)
<http://fsfeurope.org/projects/ftf/fla.fr.html>
- <http://www.gnu.org/licenses/license-list.fr.html>



Les autres licence

- BSD
- Common creative
- Apache
- Licence Art Libre
- CDL
- CDDL (Sun java/solaris)
- Eclipse Public License
- QPL Qt public license ...

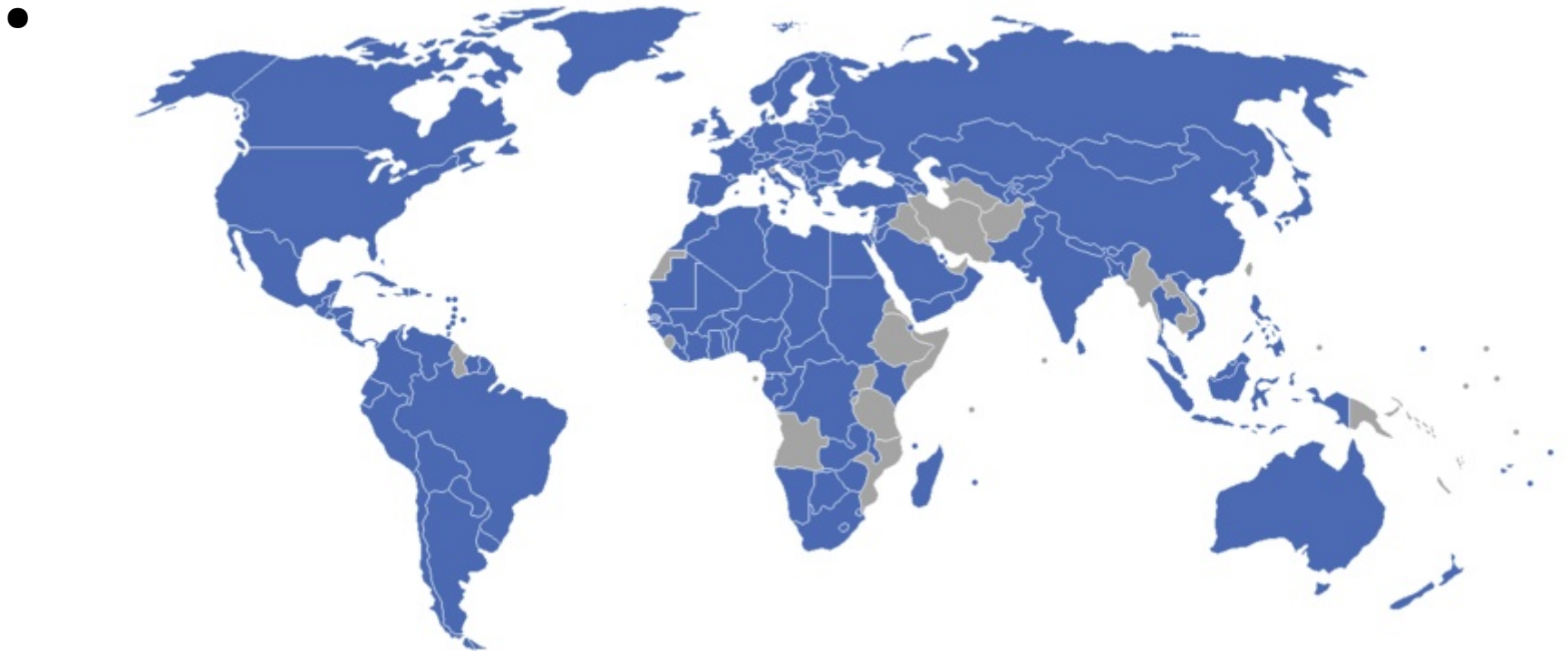


Même Microsoft

- Microsoft Permissive License (Ms-PL)
- Microsoft Community License (Ms-CL)
- Microsoft Reference License (Ms-RL)

Les licences Libres

- Sont applicables dans tous les pays ayant signé les conventions de Berne.
(9 septembre 1886)



Des Questions ?

